

# FICHE de PROCEDURE

## INCIDENTS et FAUTES DISQUALIFIANTES

### avec RAPPORT

#### **ETAPE 1**

Qu'il s'agisse d'un INCIDENT avant, pendant ou après la rencontre ou d'une FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC RAPPORT, ceci n'est pas anodin :

- Dès la fin de la rencontre, **dirigez-vous immédiatement** vers le vestiaire arbitre **avec** les officiels de la rencontre (chronométreur, marqueur, chronométreur des tirs, délégué de rencontre), les capitaines en titre des deux équipes (ou le/les entraîneur/s si le/les capitaine/s a/ont été disqualifié/s ou s'il n'y a pas de capitaines).

Rappel : Dans le cas où les capitaines en titre sont déjà rentrés aux vestiaires ou pour éviter toutes tentions supplémentaires, c'est au marqueur d'aller chercher les capitaines.

#### **ETAPE 2**

Le 1<sup>er</sup> Arbitre doit renseigner l'e-marque ou la feuille de marque (FDM) au verso dans le cadre des fautes disqualifiantes avec rapport en mentionnant le motif **exact** de la faute disqualifiante. Il en fera de même s'il s'agit d'un incident, avant, pendant ou après la rencontre (dans le cadre approprié).

#### **ETAPE 3**

Les capitaines en titre A et B (ou les entraîneurs) signeront le verso de la feuille de marque ou e-marque. Pour les capitaines des deux équipes, le fait de signer ne signifie pas qu'ils approuvent le motif de la faute disqualifiante ou de l'incident mais qu'ils en ont pris connaissance. Tout refus de signer par un des capitaines doit être signalé par le 1<sup>er</sup> Arbitre dans son rapport. L'arbitre invitera les capitaines et les entraîneurs des deux équipes à fournir leurs rapports dans les 24 heures ouvrables.

#### **ETAPE 4**

Les officiels de la table signeront la feuille de marque ou e-marque au recto et **rempliront IMMEDIATEMENT** dans les vestiaires Arbitres l'imprimé et leur rapport pour la faute disqualifiante ou pour l'incident qu'ils remettront au 1<sup>er</sup> Arbitre.

Les Arbitres signeront la feuille au recto et au verso de la feuille de marque ou e-marque et rempliront **IMMEDIATEMENT** l'imprimé et leur rapport pour la faute disqualifiante ou l'incident.

Une fois tous les rapports remplis, LE 1<sup>er</sup> ARBITRE se chargera d'envoyer dans les **24 HEURES ouvrables toutes les feuilles de rapport des Officiels (et du Délégué de rencontre) ainsi que l'original de la feuille de marque** (PDF pour l'e-marque) à l'organisme concerné (pour les rencontres départementales = COMITE DEPARTEMENTAL et pour les rencontres de niveau régionales = LIGUE du CENTRE).

Dans chaque rapport, il faut pouvoir répondre aux questions suivantes :

- QUI ?
- QUAND ?
- OU ?
- QUOI ? (uniquement les faits très précisément)
- COMMENT ?
- POURQUOI ?

Enfin, ne pas oublier d'**informer** par téléphone le **Président de la CDO** et/ou le CTO37.

Pdt CDO : Bruno Schmaltz (06 65 71 20 84)

CTO37 Christian Blachier (06 29 53 43 51)